

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Pauline Frenette, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 23 août 2021, les élus municipaux ont adopté la résolution portant le numéro 2021-08-165 afin de modifier la résolution 2020-12-275 concernant le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2021 :

Date des Séances ordinaires 2021	Modifications au calendrier 2021
Lundi 30 août	Mardi 7 septembre

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 26 AOÛT 2021.



Pauline Frenette
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h 00 et 16 h 30 de l'après-midi, le 26^{ième} jour d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 26^{ième} jour d'août 2021.



Pauline Frenette
Directrice générale adjointe